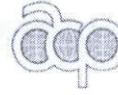




CO-OPERATION THAT COUNTS

ACP MEAs



THEME - AME, MOTEUR POUR UN ENVIRONNEMENT DURABLE EN AFRIQUE

NOTE D' ORIENTATION

ROLE DES PARLEMENTAIRES DANS LA PROMOTION DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE ET LA BONNE GESTION DES DECHETS CHIMIQUES EN AFRIQUE

1. Contexte et justification

Le Projet ACP de Renforcement des Capacités dans la mise en œuvre des Accords Multilatéraux Environnementaux (AME) a été créé à la Commission de l'Union Africaine (CUA) en 2009. Il a pour objectif le renforcement des capacités des Etats membres de la CUA et les Communautés Economiques Régionales (CERs) à mettre en œuvre les AME.

Le projet articule ses activités sur le renforcement des capacités dans les domaines de (i) la négociation, (ii) la mise en œuvre desdites conventions, (iii) leur application et intégration dans les politiques et plans de développement socio-économique, (iv) l'élaboration des instruments environnementaux, règlements et lois, et (vi) la promotion de la ratification des AME par la formation, la sensibilisation ainsi que par la diffusion et l'échange d'informations.

Dans cette optique, le projet AME a organisé un colloque à l'intention des parlementaires à Entebbe-Ouganda en Juin 2012, pour les sensibiliser sur la gestion de l'environnement, la politique environnementale et l'intégration des AME dans les politiques et les plans de développement.

En effet, il est à noter que les Parlements en tant qu'organes législatifs sont des partenaires importants dans la promotion du développement durable, la gouvernance de l'environnement et dans l'évolution du droit et de la politique.

En vertu de leur mandat, ils sont généralement associés à l'examen, au débat, à l'adoption, la ratification, l'adoption et à l'approbation des lois et des accords, y compris ceux qui ont trait à l'environnement. Ils agissent également en tant que garants de l'application et le respect des AME.

A cet égard, ils sont chargés de suivre et de contrôler les efforts du gouvernement pour protéger l'environnement en vue d'un développement durable et de la réduction de la pauvreté.

Les parlementaires (anglophones, francophones et lusophones) de plus de 30 pays africains ACP ont participé à ce colloque d'Entebbe. Un des principaux résultats de ce colloque est un ouvrage de référence sur l'intégration des AME à l'intention des parlementaires africains.

Le colloque a également abouti à deux autres résultats importants à savoir, une décision de la Conférence des Ministres Africains de l'Environnement exhortant les gouvernements à travailler en étroite collaboration avec les parlementaires dans la mise en œuvre des AME ainsi que la mise en place d'un réseau des parlementaires africains appelé "Green Bird-Afrique" (GBA).

L'objectif du réseau étant de promouvoir les objectifs du développement durable liés aux questions environnementales. Le réseau est en constante développement et certains de ces membres ont été honorés au niveau national et international pour leur engagement dans l'environnement.

Riche de cet expérience et des développements ci-dessus, le projet AME, avec l'appui du Programme des Nations Unies sur l' Environnement (PNUE) organise une deuxième colloque en décembre 2014.

Le lieu proposé est Addis Ababa en Ethiopie. Le choix de ce lieu repose sur le fait que c' est un des pays africains stables et qui abrite la Commission de l' Union Africaine.

Le colloque servira de forum pour sensibiliser les parlementaires sur l'importance des questions environnementales et sera utilisé pour déclencher le développement d'un programme durable pour Green Bird Afrique. Comme le Parlement Panafricain (PAP) est un organe de l'UA avec un mandat lié à la gouvernance parlementaire en Afrique, le projet AME l' associera au colloque. D'autres organisations régionales telles que l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN-Afrique) seront également associées. Le PNUE, en sa qualité de facilitateur global du programme du projet AME- ACP fournira des personne-ressources et assurera le suivi du Colloque en collaboration avec la CUA.

2. Objectifs du colloque

Le Colloque a pour objectif principal d' améliorer la prise de conscience et de renforcer les capacités des parlementaires ayant dans leurs portefeuilles l'agriculture et l' environnement. Il proposera également un programme de travail pour le Groupe ``**Green Birds Africa**`` en s'appuyant notamment sur les efforts déjà entrepris par le Réseau.

Les objectifs spécifiques du Colloque consistent à accroître la capacité et la prise de conscience des parlementaires sur :

- les questions environnementales en mettant l'accent sur la biodiversité et les produits chimiques/déchets;
- le rôle des parlementaires dans l'intégration des AME sur la biodiversité et les produits chimiques/ déchets, dans les politiques et les plans de développement;
- le rôle de Green Bird Afrique en matière de l'environnement durable en Afrique ;
- l'importance du réseautage.

3. Résultats attendus

Les résultats escomptés sont les suivants:

- Connaissances accrues et les capacités des parlementaires sont renforcées afin qu' ils se convertissent en acteurs proactifs dans la bonne gestion de l' environnement et dans la gouvernance effective de ce secteur et du développement durable.
- Un programme plus simple et plus cohérent pour le GBA
- Capacités renforcées des parlementaires eu égard à l'accomplissement de leurs rôles en veillant au respect et à l' application des lois, des politiques et conventions sur l'environnement aux niveaux régional et national.

- Réseau amélioré et coopération entre les parlementaires nationaux et régionaux pour atteindre une meilleure cohésion sur le continent.

4. Participants

Environ trente à quarante participants seront invités. Les langues de travail seront le français et l'anglais avec une traduction simultanée. Les participants seront choisis parmi les parlements régionaux et nationaux, les principaux membres fondateurs de la GBA, les experts des AME en rapport avec la biodiversité et les produits chimiques / déchets, les représentants de la Société Civile impliqués dans ces domaines et d'autres personnes ayant un rôle à jouer dans la prise des décisions en matière d'environnement. Le pays hôte sera autorisé à proposer plus de participants étant étendu que ceci ne devrait pas avoir aucune incidence budgétaire.

5. Méthodologie et Organisation du Colloque

La méthodologie qui sera utilisée est l'approche participative qui a le mérite de permettre aux individus d'échanger les uns entre les autres, d'avancer des arguments, de les développer et d'améliorer leurs apports grâce aux idées des autres. Des présentations seront faites par des experts et seront suivies des discussions interactives. Les orateurs de renommé connus pour leur mérite en matière des mandats des parlementaires et la gestion de l'environnement pourront également être invités à faire des présentations au cours du Colloque.

Afin d'assurer l'appropriation du colloque par les parlementaires, les membres du Parlement, en particulier les membres de GBA pourront présider et modérer certaines sessions.

Les thèmes ci-après bien que non exhaustifs feront objet des débats :

- Importance de la conservation de la biodiversité et de la gestion des produits chimiques / des déchets dans le développement durable
- Intégration de l'environnement dans les programmes et politiques;
- Le rôle de l'Union africaine dans le développement des AME;
- Rôle des parlementaires dans le développement, la mise en œuvre et l'application des accords sur l'environnement- expérience de GBA;
- La nécessité de s` approprier les lois et les accords environnementaux.

A l' issue du Colloque, une communication conjointe ou une déclaration retraçant les débats et les principales conclusions ainsi qu` un rapport du forum seront produits.

6. Lieu et date

Addis Ababa, du 3 au 5 décembre, 2014